

## COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008

**Le gouvernement, réuni mardi 1<sup>er</sup> avril 2008, a pris des délibérations et des arrêtés.**

### **Aide de rentrée pour les bénéficiaires des allocations familiales de solidarité**

Pour la troisième année consécutive, les allocations familiales de solidarité (AFS) pour le mois d'avril seront valorisées de façon à aider les familles à assumer les frais occasionnés par la rentrée scolaire.

Eu égard à la bonne gestion des AFS, les familles bénéficiaires (11 000 enfants actuellement) recevront, en avril, une allocation majorée de 4000 FCFP par enfant (pour mémoire 3000 FCFP en 2007).

Concrètement, les familles bénéficiaires des AFS recevront 15 220 FCFP par enfant au mois d'avril (allocation de base + aide de rentrée).

### **Revalorisation du salaire minimum**

Le gouvernement a revalorisé le salaire minimum garanti (SMG) et le Salaire minimum agricole garanti (SMAG) afin de prendre en compte l'inflation de ces derniers mois.

Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> avril,

- le SMG s'établira à 725,35 FCFP/heure soit 122 584 FCFP pour un temps plein (contre 121 721 FCFP en mars),
- le SMAG s'élèvera à 615,55 FCFP/heure soit 104 197 FCFP pour un temps plein (contre 103 462 FCFP en mars).

La précédente augmentation était intervenue au 1<sup>er</sup> mars 2008.

### **Soutien à l'écopain et aux écoproduits**

Dans le cadre de la lutte contre la vie chère, le gouvernement versera une subvention de 2529 800 FCFP aux boulangers qui produisent des écopains (1,8 million pour février et la différence pour les reliquats des mois précédents).

Au total, le gouvernement a déjà versé 21,5 millions de subvention dans le cadre de cette opération (40 FCFP par pain) depuis la mise sur le marché de ce pain de 500g, à 130 FCFP, en septembre dernier.

Par ailleurs, conscient de l'effet d'une inflation importée qui pénalise les ménages dans leur pouvoir d'achat, le gouvernement étudie la possibilité de soutenir d'autres écoproduits de consommation courante. Des négociations sont, actuellement, en cours avec des producteurs locaux. Des contacts ont été pris avec les grandes surfaces pour labéliser une trentaine d'écoproduits.

### **Mise en place de la formation d'accompagnateur de vie**

Faisant suite à l'accord entre le gouvernement et la Fédération des fonctionnaires dans le conflit relatif au statut des auxiliaires de vie scolaires, le gouvernement a mis en place et a agréé une formation qualifiante visant à l'acquisition au titre local d'accompagnateur de vie.

Ce métier consiste en un accompagnement dans la vie de tous les jours des personnes fragiles comme les personnes âgées ou handicapées.

Avant de suivre une formation dispensée par l'ETFPA (Etablissement territorial de formation professionnelle des adultes), les stagiaires bénéficient d'une remise à niveau d'un an dans les ateliers de pédagogie personnalisée. Pendant la durée de la formation, les stagiaires perçoivent l'allocation chômage versée par la Cafat.

Après l'obtention du diplôme, les accompagnateurs de vie auront des perspectives d'emploi tant dans le secteur privé (maisons de retraite, organismes prenant en charge des personnes handicapées, familles) que dans le secteur public.

La Nouvelle-Calédonie finance cette formation à hauteur de 57 millions.

### **Un scanner plus efficace à l'hôpital**

Le gouvernement a accordé la possibilité au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret de remplacer son scanner actuel par un nouveau plus performant.

L'objectif est de pouvoir mieux répondre à l'activité importante du service de radiologie (notamment aux urgences).

### **133 millions de subventions pour le sport**

Le gouvernement a décidé de verser 133 millions aux comités et ligues sportifs, ce qui représente 70 % des subventions prévues pour le domaine sportif en 2008.

Dans le détail :

- 71,7 millions seront versés aux ligues et comités,
- 46 millions financeront des manifestations sportives,
- 16 millions contribueront à la mise en place et au développement du sport de haut niveau.

Cette première tranche de subventions permettra aux milieux sportifs de poursuivre leur activité.

### **Aide aux logements**

La SIC (Société Immobilière Calédonienne) a été agréée pour la réalisation d'un programme immobilier dénommé « Oléa », situé à Pouembout, en province Nord, concernant la construction de 41 logements aidés.

### **Entretien des routes**

Une taxe dite de « contribution pour déprédation de voirie » est imposée aux exploitants en raison du roulage effectué sur les routes classées, qu'elles soient territoriales, provinciales ou communales.

Pour les périodes des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> trimestre 2006 et 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre 2007, des taxes s'élevant à un montant de 37 036 778 FCFP ont été recouvrées et doivent être reversées aux collectivités dans les proportions suivantes :

Koumac : 2 098 134 FCFP

Thio : 9 261 085 FCFP

Province Sud : 24 766 007 FCFP

Province Nord : 911 552 FCFP

### **Dérogation à la durée du travail**

L'entreprise Vuksich et Borick (LTD) est autorisée à déroger exceptionnellement au repos dominical les dimanches 30 mars, 6 et 13 avril 2008.

### **En bref ...**

- Les sociétés de transports terrestres « Ambulance Tomo », « Assistance Transports Tomo-Boulouparis » et « Nouméa Ambulances » ont été agréées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement a autorisé une inscription au registre des transporteurs, quinze attestations de capacité professionnelle, six cartes professionnelles de conducteur de TRP (transport routier de personnes) et 2 autorisations de transport de véhicules de location avec chauffeurs de VLC (véhicule de location avec chauffeur).
- La compagnie Air Calédonie est autorisée à exploiter des services aériens réguliers intérieurs pour une période du 31 mars au 31 octobre 2008.
- Mme Sylvie Robineau, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie chargée du secteur de la santé, des affaires sociales, de la solidarité et du handicap, est désignée en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie, au sein du conseil d'administration de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC).